



Compte rendu audience à la DGESCO sur la réforme du lycée 9 février 2018

L'APÉMu, représentée par sa présidente Anne-Claire Scebal et Mathilde Auger, la directrice de publication de la revue, a été reçue par Xavier Turion, directeur adjoint de la DGESCO, et Muriel Grebert, membre du Bureau de la Formation, Mission de l'accompagnement et de la formation.

En introduction, nous avons présenté le dossier « la musique au cœur du lycée des possibles »

Nos remarques et étonnements

ACS a pris la parole pour développer un certain nombre de constats et d'étonnements quant au rapport de la commission de Pierre Mathiot.

- Celui-ci laisse peu de place à l'EAC et à la musique en particulier, ce qui est tout à fait étonnant et inquiétant. Les arts sont présentés page 13 comme un « supplément au diplôme », comme un « supplément d'âme » ... Et pour qui ? Et dans quelles conditions ?
- Par ailleurs, le rapport englobe tous les arts, ce qui est un non-sens ; le PEAC fait la même erreur, c'est préjudiciable à l'éducation culturelle des élèves au centre de laquelle doivent se trouver les disciplines artistiques piliers du PEAC.
- Nous déplorons l'absence de contenus, d'actions et d'enseignements inférés aux arts. Les disciplines artistiques apparaissent comme accessoires alors qu'elles devraient être centrales pour un certain nombre de lycéens.

Permettez un rappel au XVII^e siècle, en faisant référence à la culture de l'Honnête Homme au sein de laquelle la connaissance et la pratique des arts étaient fondamentales.

Sur le parcours de 2^{de} :

Unité 1 = tronc commun

Unité 2 = compte des mineures, et une mineure optionnelle

- Or, les mineures annoncées ne concernent que les sciences et techniques ! Dans ces mineures, l'élève ne se voit proposer ni disciplines des sciences humaines ni disciplines artistiques.

Si le nouveau lycée doit participer à la construction d'une culture générale solide alors la formation doit être équilibrée. Ensuite, l'offre des mineures optionnelles rassemble des disciplines qui sont mises en concurrence sans logique de formation. Comment expliquer un choix qui devrait s'opérer entre l'euro et la musique ? Si le projet est d'offrir aux élèves la possibilité de construire leur parcours en fonction de leurs stratégies d'orientation, de leur besoins et de leurs envies, alors les disciplines complémentaires ne doivent pas être mises en concurrence.

Le lycée doit participer à la construction d'une culture générale commune et de contribuer à un parcours de formation consenti et tourné vers le post-bac. Alors, il est indispensable de maintenir la musique dans le cycle terminal, tant dans les majeures que dans les mineures.

- Toutes les formations de couples majeures/ mineurs sont trop centrées sur certaines disciplines.

Ces choix nous étonnent dans la mesure où monsieur le Ministre de l'Éducation nationale a témoigné encore récemment de son attachement aux chorales et aux pratiques collectives en collège ; pourquoi déployer une telle



énergie en amont pour devoir renoncer à l'éducation musicale en lycée ? L'éducation musicale ne peut être considérée en terme d'acquis définitifs. Elle propose bien un parcours tout au long de la vie scolaire (et même après...)

Nos propositions :

Forts des avancées promises par le Plan choral en collège, nous voulons imaginer une continuité de ces pratiques pour tous les lycéens.

1. En seconde, la **musique** doit apparaître comme une **mineure** possible, et non seulement mineure optionnelle. Elle est un complément valorisant dans une formation générale. Elle permet ainsi d'être cumulée à une mineure optionnelle comme l'euro.

Actuellement, l'option d'exploration « arts du son » encourage les partenariats avec les structures culturelles, alors que l'option facultative de musique centre son approche sur l'enseignement et la pratique. Imaginons un **enseignement adapté au milieu** dans lequel se trouve le lycée.

L'élève au lycée affine un projet professionnel mais le lycée doit rester garant d'une culture commune à tous les jeunes.

La pratique musicale s'acquiert de manière non définitive, elle nécessite d'apprendre en continu et permet de construire l'être dans ses facettes sensibles, réflexives, psycho-motrices, etc. Une étude IFOP de janvier 2017 montre que la musique est la 1^{ère} pratique culturelle des jeunes. Le lycée doit les accompagner non seulement dans leur pratique (instrumentale et vocale) mais aussi dans leurs pratiques d'écoute car ils sont les futurs « consommateurs » de musique et de spectacle.

2. La **musique** doit faire partie des **associations possibles de majeures**

Le couple mathématiques/ musique, par exemple, constitue une association très constructive (cf. dossier) : les ponts sont évidents quant à la structuration de la pensée, la construction du raisonnement, les compétences mobilisées.

De nombreux élèves des actuelles séries ES ou S souhaitent suivre l'enseignement de spécialité mais n'y ont pas accès. Des combinaisons musique / mathématiques ou musique et sciences sociales sont non seulement pertinentes au regard de l'orientation post-bac mais également au regard des enjeux du lycée qui doit assurer la formation générale des lycéens.

Réponse de Xavier Turion :

Aucun arbitrage n'a été fait pour l'instant sur ces sujets. Monsieur le Ministre de l'éducation nationale a annoncé une certaine prise de distance quant au rapport de la commission Mathiot, dans l'organisation des enseignements. Néanmoins, l'organisation du bac restera proche de celle proposée dans le rapport. Ces éléments doivent encore être discutés en conseil des ministres.

La DGESCO étudie un grand nombre de scénarii depuis le début.

X. Turion nous interroge sur les points suivants :



- **le contrôle continu** : choix de s'engager dans une évaluation hors des épreuves terminales, avec des notes au fil de la formation, inscrites sur les bulletins ; ou bien des épreuves ponctuelles ; il s'agit de prendre en compte les difficultés d'organisation des chefs d'établissement, mais aussi des temps d'enseignement amputés

Réponse de l'APÉMu => l'option musique est choisie parce qu'elle permet de gagner bcp de points ; nécessite une bonne motivation mais qui est efficace et valorisée par l'épreuve actuelle. Une solution mixte nous conviendrait : les pratique d'écoute en contrôle continu et l'objectif ponctuel de se produire en concert.

Elle donnerait la seule légitimité aux sections musique des lycées qui doivent aujourd'hui batailler contre les conservatoires et écoles de musique, cours privés qui proposent eux-aussi la préparation de la musique au bac, sans prendre la peine d'étudier les textes quant aux contenus et formats d'épreuve...

Dans tous les cas, il est indispensable que le contrôle continu soit pris en compte dans l'affectation post bac. En effet, avec des épreuves terminales avancées par rapport au calendrier actuel la motivation et l'assiduité des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire se trouvent compromises.

- **anonymiser les copies des épreuves ponctuelles**, les faire corriger par d'autres professeurs :

=> en musique, l'épreuve écrite existe seulement en L spécialité. L'échange des copies s'opère déjà entre collègues de différents lycées au moment du bac blanc.

- **concevoir une banque de sujets** :

=> dans le cadre de nos épreuves orales, deux cas de figure se présentent selon les académies : soit les interrogateurs viennent avec leurs propositions, soit l'IA-IPR aidé de collègues ont conçu des sujets en ont qui sont transmis à tous les jurys le jour du début des épreuves ; l'APÉMu a déjà marqué sa préférence pour ce choix, qui amène les jurys à exiger moins d'attendus et être dans un échange avec le candidat plus adapté à celui-ci tout au long de l'entretien.

- **maintenir les commissions d'harmonisation** :

=> pour les épreuves écrites, l'harmonisation se fait pendant la correction des copies puisque la taille des centres est suffisamment petite pour que tous les collègues corrigent dans la même salle ! Pour les épreuves orales, l'harmonisation se fait au quotidien puisque le coordonnateur des épreuves « encadre » les différents jurys en lisant leurs synthèses sur chaque candidat et en dialoguant régulièrement avec eux.

Concernant les TMD, la commission d'harmonisation a déjà permis de « sauver » certains candidats, à la lumière de projets d'étude annoncés par le président de jury qui encourageaient une validation cohérente.

- **le calendrier des épreuves des deux disciplines principales** : que pensez-vous de la période d'avant les vacances de février ou avant les vacances de printemps, avec correction pendant les vacances ?

=> se posera la question de l'assiduité ! Comment motiver des élèves à poursuivre leur scolarité en mai et juin si les épreuves de bac sont terminées ? La seule pression pourrait venir de l'enseignement supérieur qui conditionne l'acceptation d'un dossier en fonction de l'assiduité jusqu'à la fin de l'année (ce qui signifierait la constitution de listes d'attente) ? Mais est-ce réaliste compte-tenu des calendriers serrés ?

Nous soulignons que notre discipline ne connaît peu le problème de l'assiduité ; les lycéens sont toujours motivés pour venir en cours de musique !



- **le grand oral** :

=> Pour prendre un exemple réel, dans le contexte actuel, les TPE sont confisqués par d'autres disciplines et servent de variables d'ajustement pour maintenir des postes. La musique s'associe avec beaucoup de disciplines mais bien souvent gratuitement ! En effet, dans la manière dont sont organisés les TPE actuellement, les disciplines associées pour un créneau donné ne sont pas choisies pour des questions pédagogiques mais plutôt pour des raisons comptables.

En conséquence, les professeurs de musique en lycée ayant en général des heures supplémentaires ne se voient pas attribuer des TPE mais ce sont les élèves qui viennent les solliciter parce qu'ils souhaitent associer la musique à une ou plusieurs autre(s) discipline(s). Les enseignants de musique répondent positivement à des élèves motivés mais donnent de leur temps gratuitement. Le fait de reconnaître officiellement la musique comme discipline possible dès le départ dans le cadre de la préparation de ce grand oral ferait émerger de nombreuses thématiques très constructives et motivantes pour beaucoup d'élèves.

Le préparation du grand oral doit être l'occasion pour chaque élève de construire un parcours de formation épanouissant. La musique a sa place quand au fond des connaissances acquises mais également quant à la forme : notre programme curriculaire d'éducation musicale en collège révèle de nombreuses compétences liées à la maîtrise orale (pose de voix, gestion du stress par le souffle, rythme et débit des paroles, théâtralité et musicalité de la diction, etc.).

X. Turion :

Le grand oral n'est pas un TPE. Sa philosophie, ses enjeux et son architecture sont tout autres. Il est l'occasion pour l'élève de défendre un projet incluant plusieurs disciplines. Ce temps d'épreuve orale se décomposerait en plusieurs temps successifs : exposé, éventuellement mise en pratique puis interrogation ouverte, adossée à des disciplines qui amèneraient à évaluer à la fois des compétences et des connaissances.

- **la constitution du jury du grand oral** : que pensez-vous de la présence de membres de jury qui ne seraient pas enseignants ?

=> l'évaluation par un jury mixte nous semble intéressante : en effet, lorsque les disciplines sont évaluées par des spécialistes, on risque une attente très exigeante alors que ce grand oral nous semble au contraire l'occasion d'évaluer un esprit de synthèse et des qualités de vulgarisation de connaissances approfondies à transmettre au plus grand nombre. Il est possible aussi d'envisager un jury dont un enseignant n'est spécialiste d'aucune discipline.

- **l'organisation des enseignements en lycée** : il est question de créer un tronc commun de disciplines qui formerait les élèves des voies générale et technologique ; que pensez-vous d'une orientation humanités / sciences ?

=> si vous incluez les TMD dans cette réforme, nous sommes opposés à une prédétermination des TMD autour du pôle humanités, comme on nous l'avait suggéré il y a quelques années. Les élèves de TMD ont des profils très divers et ils doivent pouvoir conserver la liberté de choisir entre humanités et sciences !

Question de l'APÉMu : peut-on imaginer des combinatoires nationales et d'autres plus locales, en lien avec les spécificités des territoires?

X. Turion : il est trop tôt pour le dire.

APÉMu : Quelle que soient la formule retenue (majeure mineure, dérivé des séries) pourrait-on imaginer qu'un élève ait accès à une spécialité musique, quelle que soit la voie choisie ? Nous sommes convaincus qu'une telle opportunité



satisferait beaucoup de lycéens, qui se trouvent très frustrés en fin de 2de lorsqu'ils constatent que l'option musique de spécialité (à raison de 5h/ semaine) n'est accessible qu'aux élèves de L.

- **changer de majeure et/ ou mineure en cours de terminale :**

=> nous sommes opposés à la semestrialisation ; ce « serpent de mer » revient périodiquement à la charge de l'éducation musicale et des arts plastiques en collège. La musique, en particulier lorsqu'elle forme l'élève à l'écoute, aux pratiques vocales, à la maîtrise de compétences psychomotrices (percussions corporelles, chant en mouvement, etc.) nécessite un travail au long cours. La durée de 5 mois risque de mener à une superficialité peu constructive. Le seul aspect positif, en lycée, serait de permettre à certains élèves de tester une discipline.

- **place de l'informatique et du numérique :**

=> L'informatique et le numérique ne peuvent être enseignées « hors sol ». Ce sont des outils mis au service d'un projet, d'un enseignement. Elles sont intégrées aux activités musicales depuis des décennies ! Cet enseignement ne sera utile que s'il est connecté à un enseignement disciplinaire, en ce qui nous concerne, aussi bien à la pédagogie qu'à la pratique musicale.

- **temps de 2h ou 3h dédié à l'orientation et à la démarche de projet**

=> nous l'encourageons tant que nous sommes accompagnés par des professionnels de l'orientation et tant que ce temps ne grignote pas notre temps d'enseignement.

La démarche de projet correspond à une belle part de notre travail disciplinaire lorsque nous visons une production musicale : lorsque nous préparons un spectacle, tous ses aspects s'inscrivent dans une démarche de projet dont peuvent s'emparer les élèves, depuis l'établissement d'un budget, la réservation d'un lieu, l'obtention de subventions, la réservation de matériel, la communication, en passant par la programmation artistique, la mise en relation des professionnels du spectacle jusqu'à l'accueil du public, la vente des places, etc.

Notre savoir-faire dans ce domaine permet déjà à un certain nombre d'élèves de s'épanouir dans chacun des aspects exposés. Le lien courant des professeurs de musique avec la Maison des Lycéens vient témoigner de la dynamique qu'ils impulsent bien souvent dans un établissement !

PLAN CHORAL

Nous avons également souhaité aborder la question du « plan choral ». Si nous avons accueilli très favorablement le texte installant la chorale comme un enseignement facultatif, la réalité du terrain est très inquiétante et décevante. La publication trop tardive de ce texte alors que les DHG étaient déjà votées dans les CA compromet une mise en œuvre du plan choral pour la rentrée 2018. Nous avons attiré l'attention de la DGESCO sur la situation de terrain très alarmante où la chorale se trouve supprimée, dans certains établissements, rémunérée en IMP, ou même avec une HSA + des HSE.

Le DGESCO est consciente de ce problème et confirme que le « plan choral » visait à pérenniser les chorales et conforter leur présence dans les établissements.